

Jour 23



L'obéissance aux autorités

Luther écrit en 1523 un traité intitulé *De l'autorité temporelle et des limites de l'obéissance qu'on lui doit*, dans lequel il expose ce qu'on appelle sa « théorie des deux règnes » :

Dieu a institué deux sortes de gouvernements : le gouvernement spirituel qui crée, par le Saint-Esprit et dans la soumission au Christ, des chrétiens et des hommes pieux; et l'autre qui est temporel et qui réprouve ceux qui ne sont pas chrétiens, les méchants, afin qu'ils soient forcés, malgré eux, de vivre en paix et de rester tranquilles extérieurement¹.

Calvin connaît la position de Luther et la partage. Dans la dernière partie de son *Institution de la religion chrétienne*, il traite du gouvernement civil. Pour lui les deux Tables de la loi doivent s'appliquer dans la société, la première table qui concerne les devoirs envers Dieu, et la deuxième table qui concerne les devoirs envers les hommes. Nous sommes en effet alors à une période de

1. Martin Luther, *De l'autorité temporelle et des limites de l'obéissance qu'on lui doit*, MLO, t. IV, 1958, p. 19.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

l'histoire où État et Église ne sont pas séparés. Calvin reprend donc l'injonction de Paul en Romains 13 : « Que tout homme se soumette aux autorités supérieures, car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu » (v. 1). Dans le dernier paragraphe de ce chapitre, Calvin apporte néanmoins des précisions :

Il doit toujours y avoir une exception, ou plutôt une règle à observer en toutes choses, à propos de l'obéissance que nous avons enseignée être due aux supérieurs : une telle obéissance ne doit pas nous détourner d'obéir à Celui dont il est raisonnable que la volonté ait la prééminence sur tous les édits des rois. Les ordres de ceux-ci doivent se soumettre à cette volonté et leur orgueil doit être humilié et abaissé face à sa majesté. À vrai dire, quelle absurdité ce serait, pour faire plaisir aux hommes, d'encourir la colère de Celui pour l'amour duquel nous obéissons aux hommes? Le Seigneur est donc le Roi des rois; dès qu'il ouvre sa bouche sacrée, il doit être écouté par tous. Il nous revient d'être les sujets des hommes qui ont autorité sur nous, mais pas autrement qu'en lui. S'ils viennent à nous commander des choses contre le Seigneur, nous ne devons pas le supporter. Il ne faut, en ce domaine, n'avoir aucun égard à la dignité des supérieurs que l'on respecte, lorsqu'elle est soumise à la puissance de Dieu, qui est la seule véritable au-dessus de tous les autres.

Dans cette perspective, Daniel déclare n'avoir rien fait de mal (Daniel 6.20-24), bien qu'il ait contrevenu à l'édit injuste que le roi avait publié en outrepassant les bornes; cet édit était non seulement excessif contre les hommes, mais il s'en prenait à

Dieu et, ce faisant, le roi s'était disqualifié et avait perdu son autorité.

À l'opposé, le peuple d'Israël est condamné dans le livre d'Osée pour avoir trop volontiers suivi les lois méchantes de son roi (Osée 5.11). Après que Jéroboam eut fait faire des veaux d'or, ses sujets, délaissant le temple de Dieu et voulant lui plaire, s'étaient trop largement adonnés à ces nouvelles superstitions (1 Rois 12.30). Par la suite, leurs enfants et leurs successeurs ont très facilement satisfait les désirs des rois idolâtres et se sont conformés à leurs façons vicieuses d'agir. Le prophète leur reproche âprement le crime consistant à avoir accueilli et accepté l'édit royal. Il s'en faut de beaucoup que l'excuse de modestie que mettent en avant les courtisans mérite d'être louée, lorsqu'ils encensent l'autorité des rois pour tromper les gens simples, en leur disant qu'il n'est pas permis de s'élever contre ce qui leur est commandé! Comme si Dieu, en établissant des êtres mortels pour commander, leur avait abandonné son droit! [...]

Je sais bien quel danger peut susciter une fermeté telle que je la réclame ici, puisque les rois ne peuvent nullement supporter d'être contredits, car « leur fureur, comme le dit Salomon, est un messager de mort » (Proverbes 16.14). Mais, comme Pierre, le céleste héraut, l'a dit, « il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Actes 5.29). Nous avons à nous consoler par cette pensée, si nous rendons vraiment à Dieu l'obéissance qu'il demande et si nous souffrons toutes choses plutôt que de nous écarter de sa sainte Parole. Et pour que le courage ne nous manque pas, Paul nous pique avec un autre aiguillon : nous avons été rachetés à un

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

1
2 grand prix, celui de notre rédemption, afin que
3 nous ne devenions pas esclaves des mauvais désirs
4 des hommes et encore moins de leur impiété
5 (1 Corinthiens 7.23)².

6  Verset à mémoriser 

7 « *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* »
8

Actes 5.29

9
10 Prière

11 *Merci, Seigneur, de donner à tous les*
12 *hommes et les femmes qui revendiquent le*
13 *nom de chrétiens la juste attitude à l'égard*
14 *des autorités de ce monde, en particulier*
15 *dans les pays de ce monde où ils sont per-*
16 *sécutés. Donne-moi de ne pas oublier*
17 *dans la prière les autorités de mon pays*
18 *et les frères et sœurs qui sont persécu-*
19 *tés dans le monde.*

20
21
22
23

24

25

26

27

28

29

30

2. *Institution de la religion chrétienne*, IV, xx, 32, *op. cit.*, p. 1430-1431.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

Jour 24



Le « Traité des reliques »

Le *Traité des reliques* est paru en 1543, à Genève. L'ouvrage eut un si grand succès qu'il fut réédité dix fois en français de 1544 à 1611, et cinq fois en latin de 1552 à 1667. Si l'ouvrage est polémique, le ton de Calvin est sérieux, tant il voit toute forme d'idolâtrie avec désolation. L'intérêt du traité reste grand aujourd'hui, car la pratique reste actuelle, tout autel ancien ou nouveau contenant une relique, même si l'Église catholique s'est débarrassée de quelques-unes des dents de bœufs, d'ânes ou autres animaux qui passaient pour celles de saints.

Au lieu de chercher Jésus-Christ en sa Parole, en ses sacrements, et en ses grâces spirituelles, le monde, selon sa coutume, s'est amusé à ses robes, chemises, et drapeaux; et en ce faisant a laissé le principal, pour suivre l'accessoire. Semblablement a-t-il fait des apôtres, martyrs et autres saints. Car au lieu de méditer leur vie, pour suivre leur exemple, il a mis toute son étude à contempler et tenir comme en trésor leurs os, chemises, ceintures, bonnets, et semblables fatras.

Je sais bien que cela a quelque espèce et couleur de bonne dévotion et zèle, quand on allègue qu'on